RCS : TARBES
Code greffe : 6502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TARBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00176
Numéro SIREN : 388 150 906
Nom ou dénomination : ABEILLES SANTE

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2018 sous le numéro de dépôt 3652

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TARBES

6 RUE MARECHAL FOCH
65013 TARBES CEDEX
Tél05.62.51.77.77-Fax05.62.51.77.87
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

ABEILLES SANTE
23 BIS avenue du Mamelon Vert
65110 Cauterets

V/REF :
N/REF : 92 B 176 / 2018-B-3652

Le greffier du tribunal de commerce de Tarbes certifie qu'il a reçu le 05/10/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Concernant la société

ABEILLES SANTE
Société par actions simplifiée à associé unique
23 BIS avenue du Mamelon Vert
65110 Cauterets

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-3652 le 08/10/2018

R.C.S. TARBES 388 150 906 (92 B 176)

Fait à TARBES le 08/10/2018,

LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARBES (H.P.)

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 23 Bis Avenue du Mamelon Vert 65110 CAUTERETS — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 3 8 8 1 5 0 9 0 6 0 0 0 1 3 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2017

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	125 409	AG 75 442	49 966
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	16 399	AK 16 399	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	89 186	AO 13 434	75 752
	Constructions	AP	576 310	AQ 214 195	362 114
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	913 667	AS 577 845	335 821
	Autres immobilisations corporelles	AT	377 979	AU 149 935	228 044
	Immobilisations en cours	AV	148 987	AW	148 987
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	870	CV	870
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD	124	BE	124
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	1 036	BI	1 036
	TOTAL (II)	BJ	2 249 970	BK 1 047 251	1 202 718
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	841 394	BM 37 850	803 543
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	667 285	BS	667 285
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	299 184	BY 4 953	294 230
	Autres créances (3)	BZ	535 765	CA	535 765
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	687 356	CG	687 356
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	9 009	CI	9 009
	TOTAL (III)	CJ	3 039 995	CK 42 804	2 997 190
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 289 965	1A 1 090 056	4 199 909

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 204 360)	DA	204 360
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	104 640
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	20 436
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	4 000
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ 4 000)	DG	539 468
	Report à nouveau	DH	620
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	521 925
	Subventions d'investissement	DJ	93 042
	Provisions réglementées *	DK	119 902
	TOTAL (I)	DL	1 608 394
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	35 000
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	35 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	623 689
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	868 021
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	675 304
	Dettes fiscales et sociales	DY	289 187
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 490
	Autres dettes	EA	98 821
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	2 556 514
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 199 909

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 936 765
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	884

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue : biens *	FD	4 996 703	FE	302 911	FF	5 299 614	
	Production vendue : services *	FG	13 822	FH	1 908	FI	15 731	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 010 525	FK	304 819	FL	5 315 345	
	Production stockée*					FM	205 164	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	107 077	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 968	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	5 629 555	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 231 959	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(50 151)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 229 817	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	50 123	
	Salaires et traitements*					FY	1 033 681	
	Charges sociales (10)					FZ	318 953	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	226 195	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	40 138	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	14 467	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	5 095 185	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	534 370	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 031	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	3 031	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	26 824	
	Différences négatives de change					GS	235	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	27 060	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(24 028)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	510 341	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	600
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	51 481
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	35 000
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	87 081
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	8 362
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	43 582
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	51 945
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	35 135
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	23 552
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 719 668
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 197 743
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	521 925

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	2 281
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	14 228
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	26 577
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	23 624
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	625
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Voir état annexe		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(lignes 1 à 7)

ETAT ANNEXE à : 4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

Désignation

SAS ABEILLES SANTE

Détail produits et charges exceptionnels

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	476	
Provisions réglementées sur stocks	8 582	
Provisions pour risques et charges	35 000	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		600
Subventions d'investissement virées au résultat		51 481
Provisions pour risques et charges		35 000
Charges sur exercices antérieurs	7 886	

Cegid Group

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations — Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations — Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	88 002	KE	KF 53 806
CORPORELLES	Terrains	KG	89 186	KH	KI
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2	KP	473 700	KQ	KR 102 610
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3	KS	750 732	KT	KU 162 935
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	55 663	KW	KX 127 282
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*	KY	59 883	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	117 118	LC	LD 16 702
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE	1 329	LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH	144 582	LI	LJ 148 987
	Avances et acomptes	LK	44 599	LL	LM
	TOTAL III	LN	1 736 794	LO	LP 558 518
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
	Autres participations	8U	870	8V	8W
	Autres titres immobilisés	1P	124	1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	2 036	1U	1V
	TOTAL IV	LQ	3 030	LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	1 827 828	ØH	ØJ 612 324

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions — par virement de poste à poste (1)	Diminutions — par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 141 808	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY 89 186	LZ
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH 576 310	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK 913 667	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 182 946	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ 59 883	MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 133 821	MU
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW 1 329	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY	144 582	MZ	NA 148 987	NB
	Avances et acomptes	NC	44 599	ND	NE	NF
	TOTAL III	IY	189 181	NG	NH 2 106 131	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations	IØ		ØX	ØY 870	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C 124	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E 1 000	2F 1 036	2G
	TOTAL IV	I3		NJ 1 000	NK 2 030	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	189 181	ØK 1 000	ØL 2 249 970	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2018
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE –	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP **N° 2055 2018**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	76 207	PF	15 634	PG		PH	91 841
Terrains		PI	10 991	PJ	2 442	PK		PL	13 434
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	170 727	PW	43 467	PX		PY	214 195
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	454 741	QA	123 103	QB		QC	577 845
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	14 807	QE	12 167	QF		QG	26 974
	Matériel de transport	QH	22 544	QI	11 598	QJ		QK	34 143
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	70 738	QM	17 337	QN		QO	88 076
	Emballages récupérables et divers	QP	297	QR	443	QS		QT	740
TOTAL III		QU	744 849	QV	210 561	QW		QX	955 410
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	821 056	ØP	226 195	ØQ		ØR	1 047 251

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	111 319	TG	8 582	TH		TI	119 902
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z	111 319	TS	8 582	TT		TU	119 902
	Provisions pour litiges	4A	35 000	4B	35 000	4C	35 000	4D	35 000
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	35 000	TV	35 000	TW	35 000	TX	35 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	70 399	6P	37 850	6R	70 399	6S	37 850
	Sur comptes clients	6T	15 719	6U	2 287	6V	13 053	6W	4 953
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	86 118	TY	40 138	TZ	83 452	UA	42 804
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	232 438	UB	83 720	UC	118 452	UD	197 706
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	40 138	UF	83 452		
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ	43 582	UK	35 000		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX	111 319	8 582		119 902

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	1 036	UV		UW	1 036
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	5 592		5 592		
	Autres créances clients	UX	293 591		293 591		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	2 011		2 011		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	135 726		135 726		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	153 731		153 731		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	244 296		244 296		
	Charges constatées d'avance	VS	9 009		9 009		
	TOTAUX	VT	844 995	VU	843 958	VV	1 036
RENVOIS (1) Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
RENVOIS (1) Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	1 000				
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	884	884		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	622 805	3 056	362 348	257 399
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	21 729	21 729		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	675 304	675 304		
Personnel et comptes rattachés		8C	161 344	161 344		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	87 529	87 529		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	8 785	8 785		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	31 527	31 527		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1 490	1 490		
Groupe et associés (2)		VI	846 291	846 291		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	98 821	98 821		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	2 556 514	VZ 1 936 765	362 348	257 399
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	231 738	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
RENVOIS (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	147 153			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL** DGFiP N° 2058-A 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31/12/2017

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	521 925
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			[redacted]
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	2 230	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	2 706
	Amendes et pénalités	WJ	476	Charges financières (art. 212 **bis**) *	XZ			[redacted]
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		– imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	– Plus-values nettes à court terme					WN	
		– Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	26 577
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	551 208

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	1 027
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
		– imposées au taux de 0 %					WH	
		– imposées au taux de 19%					WP	
		– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		– imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A			)	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement*						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations* — Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5	XF	
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 *undecies*)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA		
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F		Zone franche d'activité (44 *quaterdecies*)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	26 416	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	)		XG	60 633
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2	
							TOTAL II		XH	61 660

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	489 547
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	489 547
		XO	

Cegid Group

(ligne 1 à 1)

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

SAS ABEILLES SANTE

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
DEPENSES DE MECENAT	26 577

Cegid Group

(lignes 1 à 3)

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

SAS ABEILLES SANTE

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
Excédent des crédits d'impôts sur l'IS de l'exercice	30 217
Déduction fiscale exceptionnelle	26 416
Déduction acquisition oeuvre d'art d'artiste vivant	4 000

Cegid Group

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP **N° 2058-B 2018**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)	K5	
Déficits reportables (différence K4–K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	96 789

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
PROVISION POUR EFFORT CONSTRUCTION A PAYER	9K	2 230	9L	1 027
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	2 230 ↓ ligne WI	YO	1 027 ↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113–1 et L3211–1 du code des Transports) (case à cocher)	XU	☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Cegid Group

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	265		Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	
				Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	54 152
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	323 507		Dividendes	ZE	269 000
Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF	
				Report à nouveau	ZG	620
TOTAL I	ØF	323 772		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	323 772

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)		YQ		
	– Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	– Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance		YT	645 130	
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	198 257	XQ	209 219	
	– Personnel extérieur à l'entreprise		YU	121 144	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	359 040	
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	6 079	ST	895 283	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	2 229 817	
DÉTAILS DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW	25 390	
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)		9Z	24 733	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	50 123	
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée		YY	557 089	
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	535 344	
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *		ØB	1 016 808	
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS		
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	1.67	%
	– Numéro du centre de gestion agréé * XP		– **Filiales et participations:** (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice		RG		
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*		RH		

REGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP N° 2059-A 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)		(B) (ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Group

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP N° 2059-C 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE — Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,8 % (2) .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) (1) *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) (1) *.	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5 %(1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*–0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*–0 *bis* du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 %(1) ⑤	⑥	col ⑦=②+③+④-⑤-⑥ ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus–values et les moins–values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP **N° 2059-D 2018**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous–comptes de la réserve spéciale des plus–values à long terme				
		taxées à **10 %**	taxées à **15 %**	taxées à **18 %**	taxées à **19 %**	taxées à **25 %**
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(16) **CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE**
VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2059-E 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017 Durée en nombre de mois : 12

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	5 315 345
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	5 315 345
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1 968
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	255 315
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	257 284
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	1 231 959
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	2 020 629
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	10 930
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	14 467
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité courante	OY	
TOTAL 3	OJ	3 277 986
IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	2 294 642
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n° 1329–AC et 1329–DEF).	SA	2 294 642

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330–CVAE–SD), compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE–SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Période de référence	GY	/ /
	GZ	/ /
Date de cessation	HR	/ /

VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel	YP	39
Dont apprentis	YF	1
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP **N° 2059-F 2018**

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017 N° SIRET 38815090600013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABEILLES SANTE

ADRESSE (voie) 23 Bis Avenue du Mamelon Vert

CODE POSTAL 65110 VILLE CAUTERETS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	5 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	7	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	109

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination LES ABEILLES

N° SIREN (si société établie en France) 523674265 % de détention 97.86 Nb de parts ou actions 5 000

Adresse : N° 61 Voie Chemin de Balas

Code Postal 65700 Commune LAHITTE-TOUPIERE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** **DGFiP N° 2059-G 2018**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017 **N° SIRET** 38815090600013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABEILLES SANTE

ADRESSE (voie) 23 Bis Avenue du Mamelon Vert

CODE POSTAL 65110 VILLE CAUTERETS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	1

Forme juridique SCI Dénomination DE LA RUCHE

N° SIREN (si société établie en France) 799570411 % de détention 87.00

Adresse : N° 75 Voie Place Lagardère

Code Postal 65700 Commune MAUBOURGUET Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale des Finances Publiques

N° 2067 (2018)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLES SANTE — du 01/01/2017

Adresse 23 Bis Avenue du Mamelon Vert 65110 CAUTERETS — au 31/12/2017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	MADAME RICHARD ELSA EXPERT R&D	14, Rue DU CAP DE LAS SEGUES 65420 IBOS
2	MADAME BOURGES MURIEL COMMERCIALE	4, Impasse JARLANDIS 31170 TOURNEFEUILLE
3	MADAME TASTET EVELYNE ASSISTANTE DE DIRECTION	11, Chemin DU CHATEAU 64350 ANOYE
4	MONSIEUR FAIN CHRISTIAN APICULTEUR	287, Chemin DU MALPAS 13940 MOLLEGES
5	MONSIEUR RAUD OLIVIER CADRE TECHNIQUE ET DESIGNER	61, Chemin DE BALAS 65700 LAHITTE-TOUPIERE
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	56 001				56 001				56 001
2	48 045				48 045				48 045
3	38 181				38 181				38 181
4	34 000				34 000				34 000
5	46 046				46 046				46 046
6									
7									
8									
9									
10									
**	222 273				222 273				222 273

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	16 734
Total	16 734

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
– de l'exercice 2017.. (total col. 9 + total col. 10) ❿	239 007	– de l'exercice 2017... ❿	489 547
– de l'exercice précédent ❿	262 186	– de l'exercice précédent ❿	245 826

Nom et qualité du signataire
FLURIN Catherine
Présidente

À CAUTERETS, le 30/04/2018

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Cegid Group

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLES SANTE

23 Bis Avenue du Mamelon Vert

65110 CAUTERETS

Produits à recevoir	Montant
Clients - factures à établir	26 371
Charges sociales - produits à recev	2 011
Divers - produits à recevoir	7 955

Cegid Group

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLES SANTE

23 Bis Avenue du Mamelon Vert

65110 CAUTERETS

Charges à payer	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	66 733
Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	217
Banque - intérets courus à payer	884
Associés - intérêts courus	14 228
Dettes provis. pr congés à payer	71 594
Personnel - autres charges à payer	28 100
Charges sociales s/congés à payer	25 194
Charges sociales - charges à payer	9 888
Etat - autres charges à payer	4 938
Clients - rrr à accorder	85 839

Cegid Group

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CA20CHAAVA

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLES SANTE

23 Bis Avenue du Mamelon Vert

65110 CAUTERETS

Charges constatées d'avance, libellé	Date Période		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d avance	01012018	31122018	9 009		

Cegid Group

ABEILLES SANTE S.A.S.

Société par Actions Simplifiée à capital variable
au capital d'origine de 200 000 €
Siège Social : 23bis, avenue du Mamelon Vert - 65110 - CAUTERETS
SIREN 388 150 906 R.C.S. TARBES

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENTE

Soumis à l'associé unique le 15 juin 2018,
en vue - notamment - d'approuver les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, j'ai établi le rapport de gestion à l'effet d'une part, de vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 et d'autre part, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les documents comptables soumis à votre approbation ont été établis selon les principes généraux du droit comptable actuellement en vigueur, selon les mêmes formes et suivant les mêmes méthodes d'évaluation que celles de l'exercice précédent.

I - Activité de la société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2017

Les produits d'exploitation, d'un montant de.....		5 629 555 €
sont constitués du chiffre d'affaires à hauteur de.....	5 315 345 €	
(contre 4 923 986 € au 31-12-16) ; ils tiennent également compte de		
la variation positive de la production stockée, pour	205 164 €	
de reprises sur amortissement et provisions et de transferts de		
charges, pour	107 077 €	
et divers autres produits, pour	1 969 €	
Après imputation du coût d'achat des matières 1ères et autres approvisionnements		1 181 808 €
la marge brute globale ressort à 4 338 701 €, elle représente 78,6 % de la valeur de production (contre 76,7 % au 31-12-16).		
Les autres charges d'exploitation forment un total de.....		3 913 377 €
qui se détaille comme suit :		
- Autres achats et charges externes	2 229 817 €	
- Impôts, taxes et versements assimilés.....	50 124 €	
- Frais de personnel.....	1 352 635 €	
- Dotations aux comptes d'amortissements et de provisions.....	266 334 €	
- Autres charges	14 468 €	
Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de		534 370 €
(contre un bénéfice de 233 694 € au 31 décembre 2016).		

Après comptabilisation des produits financiers	3 032 €
des charges financières	27 060 €
des produits exceptionnels	87 081 €
des charges exceptionnelles	51 945 €
et d'un impôt sur les sociétés de	23 552 €
le bénéfice net comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 s'établit à	521 925 €

(contre 323 507 € au 31 décembre 2016).

II - Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Le bénéfice net comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 qui, *en euros et en centimes*, s'élève à la somme de.....	521 925,18 €
inclut un crédit d'impôt compétitivité et emploi de	53 769,00 €
et un versement à un fonds de mécénat d'entreprise de	26 577,00 €
Le bénéfice distribuable ressort donc à	441 579,18 €
Je vous propose de l'augmenter du solde du compte "Report à nouveau" créditeur de	620,79 €
afin d'affecter de la manière suivante, la somme de	442 199,97 €

- Distribution de dividendes aux actions "P" à hauteur de	442 000,00 €
- Dotation à la réserve spéciale CICE	53 769,00 €
- Dotation à la réserve de mécénat	26 577,00 €
- Et le solde, au compte "Report à nouveau"	199,97 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, je vous rappelle que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice social	**Année du versement**	**Dividende global**	Ce dividende ouvre droit au profit des Associés **personnes physiques** pour la totalité à **Abattement** de	Ce dividende ouvre droit au profit des associés **personnes morales** bénéficiant du régime de l'**intégration fiscale** à une **exonération d'impôts sur les sociétés à hauteur du dividende** qu'elles reçoivent
31-12-14	2014	300 000 €	**40 %**, soit par action : Néant	
31-12-15	2015	300 000 €	**40 %**, soit par action : Néant	
31-12-16	2016	269 000 €	**40 %**, soit par action : Néant	

III - Situation financière

La situation financière de la société - au 31 décembre 2017 - se présente et se compare comme suit, à celle de l'exercice précédent :

	Au 31-12-16	*Au 31-12-17*
- Capital social	204 360 €	204 360 €
- Prime d'émission	104 640 €	104 640 €
- Réserve Légale	20 436 €	20 436 €
- Réserves règlementées		4 000 €
- Autres réserves et Report à nouveau	489 582 €	540 089 €
- Résultat (bénéfice)	323 507 €	521 925 €
- Subventions d'investissement	85 505 €	93 042 €
- Provisions règlementées	111 320 €	119 902 €
CAPITAUX PROPRES	1 339 349 €	1 608 395 €
- Dettes à plus d'un an	404 803 €	619 747 €
CAPITAUX PERMANENTS (A)	1 744 152 €	2 228 142 €
- Immobilisations incorporelles nettes	11 794 €	49 967 €
- Immobilisations corporelles nettes	991 947 €	1 150 721 €
- Immobilisations financières nettes	3 030 €	2 031 €
ACTIF IMMOBILISE NET (B)	1 006 771 €	1 202 719 €
FONDS DE ROULEMENT (A - B)	***737 381 €***	***1 025 423 €***

IV – Perspectives d'avenir

Malgré la progression de l'activité sociale, l'environnement économique confine à la prudence. Les objectifs à court et moyen terme consistent toujours à étendre les créneaux de distribution, notamment à l'export, et à asseoir les conditions de production sur des standards fiables.

V – Activité en matière de recherche et de développement

Compte tenu de la nature de notre activité, les études en cours visent la poursuite du développement des produits en apicosmétique et apithérapie. Au cours de l'exercice 2017 il a été constitué un crédit d'impôt recherche d'un montant de 114 728 €.

VI – Evénements importants depuis la date de clôture

Néant

VII - Filiales et participations

Notre société détient 87% du capital de la SCI de la RUCHE, société qui a été constituée en vue de l'acquisition de nos locaux situés à MAUBOURGUET (65700) - 75, place Lagardère, où elle a établi son siège social. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TARBES sous le numéro SIRET D 799 570 411. Son résultat pour l'année 2017 est bénéficiaire de 5 992,99 €.

VIII - Capital social

Je vous rappelle que notre capital social est variable. Il a été augmenté début juin 2014 par la souscription de 109 actions nouvelles au prix de 1 000 €, comprenant 40 € de valeur nominale et 960 € de prime d'émission. Notre capital est donc ainsi passé à 204 360 € et la prime d'émission s'élève à 104 640 €. Il n'a pas fait l'objet de variation complémentaire jusqu'à ce jour.

IX - Autres informations et/ou rappels

Dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance : cf tableau joint

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code général des impôts,

. Dépenses, non déductibles fiscalement : néant.
. Amendes et pénalités : 476 €
. Dépenses somptuaires : néant.

Détention du capital : le capital social de la société "ABEILLES SANTE" est détenu à concurrence de 97,9 % par la SàRL DES ABEILLES (SIREN 523 674 265) et à 2,1 % par diverses personnes physiques.

Je vais maintenant donner la parole au représentant la société EXAS CONSULTANT, Commissaire aux Comptes, qui va vous rendre compte des contrôles et vérifications auxquels elle a procédé dans le cadre de son mandat et, à cet effet, vous présenter ses rapports.

Après échange de vue je donnerai lecture du texte des résolutions qui vont être soumises à votre vote.

La Présidente,

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu												
	Article D. 441 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées TTC		70 460,79 €	52 247,68 €	6 946,44 €	45 988,91 €	175 643,82 €		130 685,63 €	130 030,20 €	18 743,63 €	52 757,05 €	332 216,51 €
% du montant total des achats TTC de l'exercice		1,76%	1,31%	0,17%	1,15%	4,39%						
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice								2,23%	2,21%	0,32%	0,90%	5,66%
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal, c. com. Art. L. 441-6 ou L. 443-1)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 à 60 j fin de mois						Délais contractuels : 30 à 60 j fin de mois					

"ABEILLES SANTE"

Société par Actions Simplifiée à capital variable, au capital d'origine de 200 000 €
Siège Social : 23bis, avenue du Mamelon Vert – 65110 - CAUTERETS

SIREN 388 150 906 R.C.S. TARBES

Procès-verbal de la délibération de
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
en date du 15 juin 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le quinze juin à quatorze heures trente,

I

Les associés de la société "ABEILLES SANTE.", Société par Actions Simplifiée à capital variable divisé en 5 109 actions de 40 € nominal chacune, sur convocation faite par la Présidente suivant lettre individuelle, se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Madame Catherine FLURIN, en sa qualité de représentante de la Sàrl LES ABEILLES, Présidente de la société, assistée de Monsieur Rémi BALLOT comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents possèdent le nombre d'actions suffisant pour que l'assemblée puisse valablement délibérer.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

II

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- une copie des convocations adressées aux associés et au Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts sociaux,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31décembre 2017,
- le rapport de gestion de la Présidente,
- le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée.

Elle précise que les documents prévus par la législation en vigueur, ont été tenus à la disposition des associés au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Discussion et approbation de ces rapports et des comptes annuels dudit exercice,
- Quitus à la Présidente de sa gestion au cours de l'exercice écoulé,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Résolution concernant les opérations visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Questions diverses.

Elle donne ensuite lecture du rapport de gestion puis cède la parole au représentant la société EXAS CONSULTANT, Commissaire aux Comptes, pour la lecture de ses rapports. Au terme de ces lectures, Madame la Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées sur les comptes de l'exercice écoulé ainsi que sur l'activité de la société et ses perspectives d'avenir.

Puis, à l'ordre du jour sus-rappelé, personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire annuelle, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente et entendu la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui sont présentés et donne quitus entier et définitif de leur gestion pour cet exercice à la Présidente.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITÉ.

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire annuelle, après avoir constaté que le bénéfice net comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2017, qui s'élève à ..... 521 925,18 €
inclut un crédit d'impôt compétitivité et emploi de ..... 53 769,00 €
et un versement à un fonds de mécénat d'entreprise de ..... 26 577,00 €
constate que le bénéfice distribuable ressort à ..... 441 579,18 €
Elle décide de l'augmenter du solde du compte "Report à nouveau" créditeur de..... 620,79 €
afin d'affecter de la manière suivante, la somme de..... 442 199,97 €

- Distribution de dividendes aux actions "P" à hauteur de ..... 442 000,00 €
- Dotation à la réserve spéciale CICE ..... 53 769,00 €
- Dotation à la réserve de mécénat..... 26 577,00 €
- Et le solde, au compte "Report à nouveau" ..... 199,97 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'assemblée générale décide de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous :

Exercice social	**Année du versement**	**Dividende global**	Ce dividende ouvre droit au profit de Associés **personnes physiques** pour la totalité à **Abattement** de	Ce dividende ouvre droit au profit des associés **personnes morales** bénéficiant du régime de l'**intégration fiscale** à une **exonération d'impôts sur les sociétés à hauteur du dividende** qu'elles reçoivent
31-12-14	2015	300 000 €	**40 %**, soit par action : Néant	
31-12-15	2016	300 000 €	**40 %**, soit par action : Néant	
31-12-16	2017	269 000 €	**40 %**, soit par action : Néant	

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITÉ.

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire annuelle, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, déclare approuver tant les conclusions dudit rapport que les conventions qui y sont énoncées.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITÉ, étant toutefois observé que les co-contractants n'ont pas pris part au vote portant sur chacune des conventions les concernant, directement ou indirectement intéressés.

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire annuelle constate qu'en application de la clause de variabilité du capital social, celui-ci a été porté de 200 000 € à 204 360 € par la création de 109 actions nouvelles de 40 €. Les nouvelles actions ayant émises au prix de 1 000 €, il a été perçu corrélativement une prime d'émission de 960 € par action, formant un montant total de 104 640 €. Ces souscriptions ont été réalisées en juin 2014 et aucune autre variation n'est intervenue depuis lors.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITÉ

Cinquième résolution

L'assemblée générale ordinaire annuelle donne tous pouvoirs à la Présidente, ou au mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir les formalités requises auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de TARBES, consécutivement à l'adoption des résolutions qui précèdent.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITÉ.

Après l'adoption de ces résolutions, l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par :

La Présidente
Madame **Catherine FLURIN**
représentant la Sàrl LES ABEILLES

Le Secrétaire de séance
Monsieur **Rémi BALLOT**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

EXAS CONSULTANT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région de Bordeaux
Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Pau

S.A.S. ABEILLES SANTE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

S.A.S ABEILLES SANTE

23 BIS AVENUE DU MAMELON VERT
65110 CAUTERETS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

Mesdames, Messieurs,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblé Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABEILLES SANTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et faisant apparaître un bénéfice de 521 925 € pour un total bilan de 4 199 909 €.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre audit porté notamment sur les règles et méthodes comptables relatives aux stocks.

La note « Stocks» de l'annexe expose les méthodes de valorisation et de provision éventuelle des stocks. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant de la correcte évaluation des stocks et des provisions pour dépréciation y afférentes. Ceux-ci se fondent sur un inventaire physique auquel nous avons assisté et sur la valeur de réalisation des stocks de marchandises.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidente et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

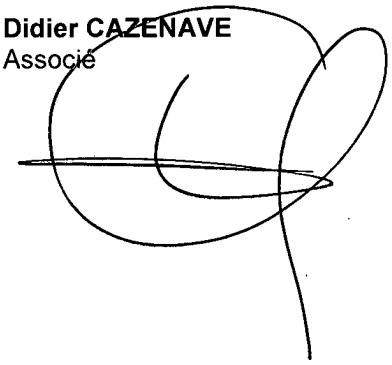
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Serres-Castet, le 30 mai 2018

Le commissaire aux comptes
EXAS CONSULTANT

Didier CAZENAVE
Associé



SAS ABEILLES SANTE

23 Bis Avenue du Mamelon Vert

65110 CAUTERETS

COMPTES ANNUELS 2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

LAURENCE ***PAIN***

Expert Comptable - Commissaire aux Comptes

NOUSTY (64420) - 13 Chemin des Marnières -Tél. 06 86 62 28 77

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	125 409	75 442	49 967	11 795
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	16 399	16 399		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	89 187	13 434	75 752	78 195
Constructions	576 310	214 195	362 115	302 973
Installations techniques, matériel et outillage industriels	913 667	577 845	335 822	295 991
Autres immobilisations corporelles	377 980	149 935	228 045	125 606
Immobilisations corporelles en cours	148 987		148 987	144 582
Avances et acomptes				44 599
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	870		870	870
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	124		124	124
Prêts				1 000
Autres immobilisations financières	1 037		1 037	1 037
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**2 249 971**	**1 047 252**	**1 202 719**	**1 006 772**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	841 395	37 851	803 544	760 862
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	667 285		667 285	422 103
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	299 184	4 954	294 230	296 994
Autres créances	535 765		535 765	540 926
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	687 356		687 356	749 781
Charges constatées d'avance (3)	9 009		9 009	18 018
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**3 039 995**	**42 805**	**2 997 191**	**2 788 684**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**5 289 966**	**1 090 057**	**4 199 909**	**3 795 455**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				*1 000*
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Bilan passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	204 360	204 360
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	104 640	104 640
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	20 436	20 436
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	4 000	
Autres réserves	539 468	489 316
Report à nouveau	621	266
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**521 925**	**323 507**
Subventions d'investissement	93 042	85 505
Provisions réglementées	119 902	111 320
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 608 395**	**1 339 350**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	35 000	35 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**35 000**	**35 000**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	623 690	538 902
Emprunts et dettes financières diverses (3)	868 022	980 501
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	675 304	680 637
Dettes fiscales et sociales	289 188	183 405
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 490	1 490
Autres dettes	98 822	36 171
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**2 556 515**	**2 421 106**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**4 199 909**	**3 795 455**
(1) Dont à plus d'un an (a)	619 749	404 804
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 936 766	2 016 302
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	885	616
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	5 315 345,23	100,00	4 923 986,02	100,00	391 359,21	7,95
Production stockée	205 164,17	3,86	-94 882,03	-1,93	300 046,20	-316,23
Autres produits	109 045,99	2,05	17 211,65	0,35	91 834,34	533,56
Total	**5 629 555,39**	**105,91**	**4 846 315,64**	**98,42**	**783 239,75**	**16,16**
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de m.p & aut.approv.	1 231 959,60	23,18	1 109 608,37	22,53	122 351,23	11,03
Variation de stock (m.p.)	-50 151,64	-0,94	13 516,33	0,27	-63 667,97	-471,04
Total	**1 181 807,96**	**22,23**	**1 123 124,70**	**22,81**	**58 683,26**	**5,22**
MARGE SUR M/SES & MAT	**4 447 747,43**	**83,68**	**3 723 190,94**	**75,61**	**724 556,49**	**19,46**
CHARGES						
Autres achats & charges externes	2 229 817,07	41,95	1 893 936,90	38,46	335 880,17	17,73
Impôts, taxes et vers. assim.	50 123,74	0,94	37 534,43	0,76	12 589,31	33,54
Salaires et Traitements	1 033 681,28	19,45	955 054,36	19,40	78 626,92	8,23
Charges sociales	318 953,92	6,00	289 732,98	5,88	29 220,94	10,09
Amortissements et provisions	266 333,72	5,01	302 380,55	6,14	-36 046,83	-11,92
Autres charges	14 467,58	0,27	10 857,48	0,22	3 610,10	33,25
Total	**3 913 377,31**	**73,62**	**3 489 496,70**	**70,87**	**423 880,61**	**12,15**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**534 370,12**	**10,05**	**233 694,24**	**4,75**	**300 675,88**	**128,66**
Produits financiers	3 031,89	0,06	2 541,47	0,05	490,42	19,30
Charges financières	27 060,49	0,51	28 632,15	0,58	-1 571,66	-5,49
Résultat financier	**-24 028,60**	**-0,45**	**-26 090,68**	**-0,53**	**2 062,08**	**-7,90**
RESULTAT COURANT	**510 341,52**	**9,60**	**207 603,56**	**4,22**	**302 737,96**	**145,83**
Produits exceptionnels	87 081,00	1,64	167 362,40	3,40	-80 281,40	-47,97
Charges exceptionnelles	51 945,34	0,98	51 711,90	1,05	233,44	0,45
Résultat exceptionnel	**35 135,66**	**0,66**	**115 650,50**	**2,35**	**-80 514,84**	**-69,62**
Impôts sur les bénéfices	23 552,00	0,44	-253,00	-0,01	23 805,00	NS
RESULTAT DE L'EXERCICE	**521 925,18**	**9,82**	**323 507,06**	**6,57**	**198 418,12**	**61,33**

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABEILLES SANTE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 4 199 909 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 521 925 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/04/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises à titre onéreux sont évaluées au coût d'acquisition.

Aucun composant significatif n'a été identifié.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : de 1 à 5 ans
* Autres immobilisations incorporelles :

* Terrains et aménagements : 50 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 20 ans
* Matériel de transport : 2 à 5 ans
* Matériel de bureau : 3 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Aucune valeur résiduelle significative et mesurable n'a été identifiée.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

La valeur brute est constituée du coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont valorisés au Prix de Revient Moyen Pondéré.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 53 769 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Options comptables et fiscales

- Les frais accessoires sont incorporés au coût de revient des immobilisations corporelles et incorporelles.
- Le traitement comptable relatif aux frais d'acquisition des titres de participation n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.
- Les coûts d'emprunt engagés pendant la période de production d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont comptabilisés en charges financières.
- Le traitement comptable relatif aux frais de constitution, de transformation et de 1er établissement n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.
- Le traitement comptable relatif aux coûts de developpement n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.
- Le traitement comptable relatif aux frais d'émission d'emprunt n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	88 002	53 806		141 808
Immobilisations incorporelles	**88 002**	**53 806**		**141 808**
- Terrains	89 187			89 187
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	473 700	102 610		576 310
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	750 732	162 935		913 667
- Installations générales, agencements aménagements divers	55 664	127 283		182 946
- Matériel de transport	59 883			59 883
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	117 118	16 703		133 821
- Emballages récupérables et divers	1 329			1 329
- Immobilisations corporelles en cours	144 582	148 987	144 582	148 987
- Avances et acomptes	44 599		44 599	
Immobilisations corporelles	**1 736 795**	**558 518**	**189 182**	**2 106 131**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	870			870
- Autres titres immobilisés	124			124
- Prêts et autres immobilisations financières	2 037		1 000	1 037
Immobilisations financières	**3 031**		**1 000**	**2 031**
ACTIF IMMOBILISE	**1 827 828**	**612 324**	**190 182**	**2 249 971**

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	53 806	558 518		612 324
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**53 806**	**558 518**		**612 324**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		189 182		189 182
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			1 000	1 000
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**189 182**	**1 000**	**190 182**

Immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Montant des dépenses comptabilisées : 148 987 euros

Les immobilisations en cours concernent essentiellement les investissements réalisés pour la construction de nouveaux batîments dont la date de mise en service est prévue en 2018.

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI DE LA RUCHE 65700 MAUBOURGUET	1 000	6 033	87,00	5 993
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	870	870			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	76 207	15 634		91 842
Immobilisations incorporelles	**76 207**	**15 634**		**91 842**
- Terrains	10 992	2 443		13 434
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	170 728	43 468		214 195
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	454 741	123 104		577 845
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 807	12 167		26 975
- Matériel de transport	22 544	11 599		34 143
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	70 739	17 337		88 076
- Emballages récupérables et divers	298	443		741
Immobilisations corporelles	**744 849**	**210 561**		**955 410**
ACTIF IMMOBILISE	**821 056**	**226 195**		**1 047 252**

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 844 996 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 037		1 037
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	299 184	299 184	
Autres	535 765	535 765	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	9 009	9 009	
Total	**844 996**	**843 959**	**1 037**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	1 000		

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	26 372
Autres créances	9 966
Disponibilités	
Total	**36 338**

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	70 399	37 851	70 399	37 851
Créances et Valeurs mobilières	15 719	2 287	13 053	4 954
Total	**86 119**	**40 138**	**83 452**	**42 805**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		40 138	83 452	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 204 360,00 euros décomposé en 5 109 titres d'une valeur nominale de 40,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix	111 320	8 583		119 902
Amortissements dérogatoires				
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	**111 320**	**8 583**		**119 902**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		8 583		

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	35 000	35 000	35 000		35 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**35 000**	**35 000**	**35 000**		**35 000**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		35 000	35 000		

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 556 515 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	885	885		
- à plus de 1 an à l'origine	622 805	3 057	362 349	257 400
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	21 730	21 730		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	675 304	675 304		
Dettes fiscales et sociales	289 188	289 188		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 490	1 490		
Autres dettes (**)	945 113	945 113		
Produits constatés d'avance				
Total	**2 556 515**	**1 936 766**	**362 349**	**257 400**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	231 738			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	147 154			
(**) Dont envers les associés	846 292			

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 102
Emprunts et dettes financières divers	14 229
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 733
Dettes fiscales et sociales	139 716
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	85 839
Total	**307 619**

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	9 009
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	**9 009**

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement du fonds de commerce	*281 045*
Nantissement du matériel industriel	*4 366*
Nantissement du contrat lié aux installations photovoltaïques	*9 762*
Autres engagements donnés	295 172
Total	**295 172**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Engagements de retraite

Le capital fin de carrière acquis par les salariés au titre du départ à la retraite n'est pas significatif au sein de la société ABEILLES SANTE.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, .